

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) " INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DÉDIÉS
AU TOURISME DE PROXIMITÉ " : SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET

ANNEXE 1
DETAILS DES CANDIDATURES

1. Création d'une aire de camping-cars par la Commune de SELTZ (67470 - dans la Communauté de communes de la Plaine du Rhin - Territoire Nord Alsace)

La Commune de SELTZ porte le projet de création d'une aire de camping-cars de 24 places, à l'ancienne base de voile, route du Rhin, avec des services proposés payants en accès libre : stationnement, remplissage en eau, électricité, vidange et accès wifi, gérés par une société spécialisée via un contrôle d'accès à distance.

La société Camping-Car Park s'occupera de la maintenance de l'aire, via un contrat pluriannuel, elle payera une redevance d'occupation du domaine public à la commune et lui reversera une partie des recettes en fonction du chiffre d'affaire. Le tarif moyen par nuit serait d'environ 10 €, variant en fonction des services achetés.

Il y a deux campings à proximité mais aucun ne propose de services pour les camping-cars.

Un des campings est situé à proximité immédiate, dans lequel la commune organise des activités en été (baignade, etc....) et y tient un point d'information touristique.

A l'arrière de l'aire de camping-car, la commune est propriétaire d'un restaurant et recherche actuellement un repreneur qui pourra prendre en charge ce projet. De plus, à côté, seront prévus un snacking et un autre point d'information touristique.

Les camping-caristes de la future aire bénéficieront donc de services touristiques à proximité.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 115 729 €, pour un coût global du même montant. Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	69 437 €	60 %
CeA	46 292 €	40 %
TOTAL	115 729 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 46 292 € à la Commune de SELTZ, soit 40 % du montant des dépenses éligibles, car le projet répond à un besoin des camping-caristes, sans toutefois qu'il n'y ait une adaptation particulière aux enjeux actuels (environnement, itinérance douce).

2. Aménagement d'une aire d'accueil pour randonneurs et cyclotouristes par la Commune de GOUGENHEIM (67270 - dans la Communauté de communes du Kochersberg - Territoire Ouest Alsace)

La Commune de GOUGENHEIM souhaite réaménager une aire d'accueil sur le site du vieux lavoir, site faisant partie d'un circuit touristique traversant tout le village, qui permet de découvrir le patrimoine historique, culturel et environnemental en 1h, lui-même partie intégrante d'un ensemble de sentiers touristiques de la Communauté de communes du Kochersberg. Ce parcours peut être fait à pied et à vélo.

L'accès de l'aire va être réaménagé afin de proposer un sentier rénové permettant de circuler en sécurité sur un revêtement moins accidenté, avec installation de mobilier urbain pour accueillir touristes et promeneurs (tables de pique-nique, poubelles, bancs), la rénovation de la volière et une extension de l'éclairage public sécuriseront cette zone. La volière n'est plus utilisée pour les cigognes ; elles viennent y nicher librement au-dessus, mais accueille encore canards et autres gallinacées. Un panneau d'information relate l'histoire du site.

Les aménagements prévus respecteront le patrimoine environnemental de la commune en s'intégrant aux éléments naturels jouxtant l'enclos (zone boisée et ruisseau).

Une borne électrique pour recharger véhicules mais aussi vélos à assistance électrique va être installée 300 mètres plus loin, à proximité du seul commerce du village (restaurant-boucherie). Un balisage indiquera cette borne à partir de l'aire d'accueil. Il n'y a pas encore d'autres bornes dans le territoire, mais un plan vélo est en train d'être construit et il y a une volonté de développer l'offre cyclo-touristique.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 52 598 €, pour un coût global du même montant. Le plan de financement proposé par le porteur de projet est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	11 759 €	22 %
Fonds de solidarité de la Communauté de communes	10 000 €	19 %
Etat (Advenir, pour la borne électrique)	5 400 €	11 %
Région Grand Est (Climaxion, pour la borne électrique)	4 400 €	8 %
CeA	21 039 €	40 %
TOTAL	52 598 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 21 039 € à la Commune de GOUGENHEIM, soit 40 % du montant des dépenses éligibles, comme souhaité par le porteur, car c'est un projet de mise en valeur du patrimoine, pour mieux accueillir les touristes et habitants, intégré dans un projet global de valorisation des sentiers touristiques du territoire. Mais il n'y pas d'actions liées à l'environnement et pas d'innovation spécifique.

3. Aménagement d'une aire d'accueil pour cyclotouristes et randonneurs par la Commune de WOLFISHEIM (67202 - Territoire Eurométropole de Strasbourg)

La Commune de WOLFISHEIM souhaite continuer l'aménagement d'une aire de longue pause pour l'ensemble des usagers du canal de la Bruche avec une orientation toute particulière vers le cyclotourisme.

C'est un projet en plusieurs étapes, construit dès son origine avec la Collectivité européenne d'Alsace, en conformité avec l'analyse du bureau d'étude mandaté par Alsace Destination Tourisme. La première phase fin 2020 - début 2021 a vu l'installation de sanitaires publics.

Le projet est aujourd'hui d'installer des équipements pour l'accueil des cyclotouristes : espace couvert, tables de pique-nique, espace ludique, point d'eau potable, stationnements sécurisés, borne de réparation, bornes de recharges pour vélos à assistance électrique. Une petite offre de restauration pourra également être proposée sur le site, par des partenaires locaux.

Au vu de l'espace important disponible sur l'espace envisagé, les installations notamment en termes de tables et de bancs pourront facilement être modulées en fonction de la fréquentation dudit espace.

L'ensemble du site est étudié pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite notamment par un cheminement enrobé permettant l'accès à l'ensemble des infrastructures. De plus, l'intégralité du site sera équipée en éclairage public afin de garantir sécurité et accessibilité.

Ce projet est conçu pour limiter son impact sur l'environnement. L'ensemble de l'éclairage public sera en technologie LED avec possibilité de régler l'intensité lumineuse. De plus, le site sera équipé d'un container de récupération des biodéchets et de poubelles. Le traitement paysager fera l'objet d'une attention particulière avec des essences locales résistantes à la sécheresse. Un merlon de terre sera installé et végétalisé jouant le rôle de brise vue avec la route métropolitaine. L'ensemble des matériaux envisagés est à dominante bois.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 151 989 €, pour un coût global du même montant. Le plan de financement proposé par le porteur de projet est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	30 398 €	20 %
Subventions de l'Etat	33 437 €	22 %
CeA	88 154 €	58 %
TOTAL	151 989 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 88 154 € à la Commune de WOLFISHEIM, soit 58 % du montant des dépenses éligibles, comme souhaité par le porteur. En effet, le projet correspond en tout point aux objectifs de l'AMI, qui sont de proposer des aménagements qualitatifs, innovants et éco-responsables répondant aux besoins des touristes de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement.

4. Aménagement d'une aire d'accueil pour randonneurs et cyclotouristes par la Commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS (67110 - dans la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains - Territoire Nord Alsace)

La Commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS souhaite aménager une aire d'accueil sur le site de la source de la Liese, emblème de la ville thermale, situé à l'entrée Nord, prisé par les randonneurs pour rejoindre le GR53 ou sa variante le GR531 et par les vététistes.

Commercialisée depuis le début des années 1990 sous le nom « Celtic », l'eau minérale de cette source est agréée par le Ministère de la Santé.

Il est prévu de sécuriser l'accès à la fontaine de la source, pour tous, en proposant des équipements qui permettent de s'asseoir, poser ses affaires et pique-niquer. Seront ainsi aménagés des espaces de détente avec tables de pique-nique, mobilier type transats et agrès sportifs, ainsi que du stationnement pour vélos, une station de gonflage et des bornes pour vélos à assistance électrique.

La mise en place de petits équipements de médiation et de signalétique autour de la source est prévue, avec des informations sur les espèces végétales et animales et les spécificités de la source et du grès des Vosges du Nord.

Les chemins de l'aire seront stabilisés, les abords sécurisés et les stationnements réagencés. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la fontaine sera assurée depuis le parking. Un renforcement de la sécurité du site sera également fait par l'ajout d'un espace de sécurité entre la route départementale à proximité et l'aire (talus végétaux et glissière réglementaire).

Ce projet est conçu pour limiter son impact sur l'environnement. La commune est engagée dans une démarche de gestion différenciée qu'elle appliquera sur le site. Le projet a été pensé avec de nombreuses exigences en matière d'assainissement de surface, de récupération des eaux de pluie et d'infiltration. A titre d'exemple, les cheminements auront une pente latérale qui permettra l'évacuation des eaux de pluie. Le but est aussi d'augmenter le niveau de naturalité du site. L'aire sera intégrée au site forestier auquel elle est rattachée. Pour les mobiliers et cheminements, l'utilisation de matériaux écologiques, durables et locaux a été privilégiée.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 429 990 €, pour un coût global du même montant. Le plan de financement proposé par le porteur de projet est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	109 990 €	25,6 %
Etat (dispositifs FNADT et DETR)	80 000 € et 60 000 €	32,5 %
Région Grand Est	80 000 €	18,6 %
CeA	100 000 €	23,3 %
TOTAL	429 990 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 100 000 € à la Commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS, la subvention étant plafonnée à 100 000 €. En effet, le projet correspond en tout point aux objectifs de l'AMI, qui sont de proposer des aménagements qualitatifs, innovants et éco-responsables répondant aux besoins des touristes de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement.

5. Acquisition de VTT et vélos à assistance électriques et d'éco-compteurs pour renforcer l'offre autour du VTT et du vélo dans le Sundgau par l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau (Territoire Sud Alsace)

L'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, à gestion associative, souhaite renforcer sur son territoire l'offre autour du VTT et du vélo.

Depuis plus d'une dizaine d'années, l'Office de Tourisme a axé sa politique de développement touristique autour des activités de pleine nature (randonnée, vélo, VTT). Il souhaite aujourd'hui renforcer cette stratégie et privilégier un tourisme raisonné et raisonnable, un tourisme de proximité et de qualité, un slow tourisme.

Ces dernières années, ont été aménagés 9 circuits vélo balisés et un vaste domaine VTT composé de 33 circuits balisés. Une carte et des topoguides présentent ces offres reconnues par la qualité de leurs parcours et de leurs balisages. L'Office de Tourisme a aussi été labellisé « Accueil Vélo » en 2021.

Cependant, aucun prestataire ne propose de location de VTT et vélos à assistance électrique (VTTAE). Cette carence fait défaut et l'Office souhaite y pallier en investissant dans une petite flotte de quatre VTT et vélos à assistance électrique qui seront proposés en location aux visiteurs tout au long de l'année. L'entretien des vélos sera réalisé par les réparateurs locaux.

L'avantage des vélos à assistance électrique est de pouvoir s'affranchir du relief présent sur le territoire du Sundgau et permet ainsi son accès à de nouveaux pratiquants.

La location des VTT et vélos à assistance électrique serait possible toute l'année durant les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme. Quand ils ne seront pas loués, ils serviront aux employés afin de parcourir les 42 circuits pour l'entretien annuel du balisage, en remplacement des véhicules personnels à moteur thermique utilisés actuellement.

L'Office de Tourisme vise plutôt la clientèle adulte, en couple ; il n'y a pas de vélo pour enfant par exemple, car ils avaient mené une expérience similaire il y a quelques années en louant des vélos (sans les acheter au préalable) et cela les a confortés dans ce choix. Sur ces quatre vélos, un vélo est en taille S, donc disponible pour un adolescent éventuellement.

L'Office de Tourisme souhaite aussi acquérir 3 éco-compteurs, qui seront implantés le long des itinéraires VTT, en complément de ceux présents sur les vélo-routes, pour déterminer les flux et l'impact des circuits VTT afin d'adapter l'offre.

Pour information, l'Office de Tourisme vient de créer un nouvel itinéraire VTT, le « Tour du Sundgau à VTT » qui réalise une grande boucle de 152 km autour du Sundgau. Ce circuit, récemment balisé, s'effectue en 3 à 4 jours en itinérance ; il répond ainsi à la demande actuelle de courts séjours et se veut un produit vitrine pour découvrir le territoire dont la pratique du VTT est un axe fort.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 26 163 €, pour un coût global de 27 675 €. Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	7 849 €	30 %
LEADER	2 616 €	10 %
Région Grand Est	2 616 €	10 %
CeA	13 082 €	50 %
TOTAL	26 163 €	100 %

Dans le dossier de candidature, a aussi été demandée la prise en charge d'une nouvelle brochure pour promouvoir le Tour du Sundgau en VTT avec des coûts de mise en page (750 €) et d'impression (762 €), mais ce type de dépenses n'est pas éligible d'après le règlement de l'AMI.

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 13 082 € à l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, soit 50 % du montant des dépenses éligibles, car le projet permet de renforcer une offre de pratique de sport de pleine nature, de découverte touristique et d'itinérance. Mais il n'y pas d'actions liées à l'environnement supplémentaires que celles du projet en soit et pas d'innovation spécifique.